

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26-425-1932 déléguant M. Farines. chef du service judiciaire p i dans les fonctions de président du Conseil du contentier

n° 26-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 7 septembre 1881. rendant applicable à toutes les colonies le décret du 5 août 1881, concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique.

Vu le décret du 2 mars 1925, portant réorganisation du conseil d'administration: Vu le paragraphe in fine de l'article 52 du décret du 22 août 1925. déterminant le statut de la magistrature colonies: Vu le départ en congé de M. Ravaillet, chef du service judiciaire titulaire, président du Conseil du contentieux administratif de la colonies.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — M. Farines, président du tribunal supérieur d'appel, chef du service judiciaire est délégué dans les fonctions de président du Conseil du contentieux administratif de la Côte française des Somalis, du 11 avril 1932 jusqu'au jour exclu du retour dans la colonie de M. Ravaillet, chef du service judiciaire titulaire,

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

ANTONIN.